

Compte-rendu du Conseil Municipal du 07 octobre 2025

Début de la séance : 20h 35

Présents (8) : Gildas Duchêne, Jean-François Menestrier, Élisabeth Rabolin, Élixa Renaud, Bertrand Ruhier, Alexandre Soul, Sylvaine Streit, Étienne Vuillemin

Pouvoirs (3) : Aude Bettinelli à Élisabeth Rabolin, Laurence Ricq à Jean-François Menestrier, Sébastien Thibaut à Alexandre Soul

Absents excusés (1) : Aude BETTINELLI, Jean-Marc Fèvre, Laurence RICQ, Sébastien THIBAUD

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du 02 septembre 2025
- Convention bibliothèque
- Devis transport scolaire pour piscine
- Vente Mery
- Décision modificative budget bois
- Ligne de crédit court terme projet Presbytère
- Sollicitation EPF pour 2026
- Assistance à Maîtrise d'ouvrage- phase 3 - réalisation
- Contrat de maintenance annuelle pour cloches de l'Eglise
- Protection sociale complémentaire
- Devis informatique mairie et écoles
- Devis radiateurs électriques bibliothèque (reporté)
- Questions diverses

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 02/09/2025

Approuvé 7 voix
Abstention 4 voix

2) Convention bibliothèque

Il s'agit d'un renouvellement de la convention pluriannuelle (2025-2029) avec la bibliothèque de Devecey, tête de réseau, pour le prêt de livres. Ce prêt permet de diminuer les achats de livres neufs par la commune, tout en ayant des nouveautés par le biais de la mutualisation avec Devecey. Cette convention, approuvée par notre bibliothécaire bénévole, prévoit le versement de la somme de 2000 euros sur 4 ans par la commune.

Approuvé 11 voix

3) Devis transport scolaire pour piscine

Pour le transport des élèves (8 séances) de l'école primaire à la piscine « Croppet », 2 devis sont proposés :

- Keolis pour 170 euros / voyage
- MBFC pour 100 euros + 48 euros (1,50 x 32 km).

La société MBFC est retenue.

Approuvé 11 voix

4) Vente Mery

Comme décidé lors d'un précédent conseil, il a été décidé l'acquisition d'une bande de terrain le long de la rue de la Mécanique soit 200 m² pour la somme de 5 000 euros.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent l'achat de ce terrain.

Approuvé 11 voix

5) Décision modificative budget bois

Dans le cadre du vote du budget bois 2025, 18 225€ ont été inscrits au chapitre 011. A ce jour, tous les crédits ont été consommés au chapitre 011. Or, la commune doit mandater la somme de 3 146€ au chapitre 011 (article 611/011 pour une facture de fourniture de bois de chauffage 2025).

Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative de révision de crédits comme suit :

Augmentation des crédits en dépenses de fonctionnement de + 10 000€. Cette augmentation est possible puisque le budget est en sur équilibre au niveau des recettes de fonctionnement qui sont excédentaires.

Approuvé 11 voix

6) Ligne de de crédit projet presbytère

Au vu du démarrage des travaux du presbytère, il était proposé un prêt à moyen terme, sur 36 mois, pour régler les premières factures en attendant les retours de subventions et plus tard de la TVA.

Deux banques ont répondu à cette demande : le Crédit Agricole qui propose une offre sur 24 mois, ce qui semble un peu court pour la réalisation des travaux, et la Banque Populaire avec des taux un peu moins avantageux et un remboursement des intérêts dès le déblocage des fonds. Vu les incertitudes politiques actuelles et les variations des taux

7) Sollicitation EPF en 2026

L'Établissement Public Foncier peut faire l'acquisition de terrains en lieu et place de la commune comme cela a été le cas en 2025 pour le terrain Daguet.

Aucune acquisition n'étant prévu en 2026, l'EPF ne sera donc pas sollicitée.

Approuvé 11 voix

8) Assistance à maîtrise d'ouvrage phase 3 réalisation

Dans le cadre de la réalisation des travaux du presbytère, du dojo et du réseau de chaleur associé, les services de GBM proposent de poursuivre leur assistance technique et administrative pour le suivi des travaux et des dossiers de subventions, pour un coût de 9 502€. Étant donné la complexité de ces travaux, la nécessité d'un appui s'avère indispensable.

Approuvé 11 voix

9) Contrat de maintenance des cloches de l'église

Suite aux dernières interventions sur cette sonnerie, l'entreprise Prêtre propose un contrat de maintenance sur 3 ans pour la somme de 240 euros HT/an. La commune d'Etuz s'est engagée à régler les 2/5 de cette somme.

Approuvé 11 voix

10) Protection sociale complémentaires des salariés

En tant qu'employeur, la mairie doit participer au financement de la complémentaire santé de ses salariés. Au 1 janvier 2026, le minimum de cette contribution s'élèvera à 15 euros /agent/mois.

Suite l'appel d'offre « groupé » du Centre de Gestion, la mutuelle MNT a été retenue. Le Conseil Municipal décide de valider la participation de 20 euros/mois pour les agents adhérant à cette mutuelle.

Approuvé 11 voix

11) Devis informatique

Suite à des manques dans le matériel informatique de l'école, il sera demandé un inventaire à la fin d'année scolaire.

Il convient de racheter 2 répéteurs wifi pour la somme de 104€ TTC.

Pour pallier à l'obsolescence de l'ordinateur dédié à la direction de l'école, il est proposé l'acquisition d'un nouveau PC.

Un devis pour un ordinateur fixe et portable a été demandé : le portable paraît le plus adapté, celui de chez LDLC d'une valeur de 703 euros TTC (+ suite office) est retenu.

Suite à des défaillances, il convient de renouveler l'ordinateur du secrétariat de mairie, l'ordinateur fixe de JM informatique est retenu pour un coût de 1 303,99 euros TTC.

Approuvé 11 voix

12) Devis radiateurs électriques du préfabriqué

En attente de devis, ce point est reporté.

13) Questions diverses

- Demande de l'école concernant un remplacement d'une porte-fenêtre dans le bureau de direction de l'école. Un devis sera demandé sachant qu'il existe d'autres possibilités d'accès à cette pièce.
- Suite à des problèmes de boîte mail au niveau de la mairie, il a été demandé une solution à l'ADAT (agence d'appui aux territoires). La solution proposée s'avère coûteuse (550/ euros/ an). Il est proposé de se rapprocher de GBM pour savoir si d'autres solutions sont possibles.
- Deux pompes de chauffage de l'école maternelle sont défaillantes. Un devis sera demandé rapidement à un chauffagiste.

Fin de séance : 22 h 48

